

# FINANCES

# Débat d'Orientation Budgétaire 2026

**1 DOCUMENT - Publié le 22 janvier 2026**

**CIAS**  
CENTRE INSTITUTIONNEL  
D'ADMINISTRATION  
SOCIÉTÉALE ET AGRICOLE

Conseil d'Administration  
Séance du 21 janvier 2004 à 18h00

Au siège du conseil de Gérard Lec, 1000 boulevard Légit, 77100 Alençon

NOMS ET PRÉNOMS	Présence (X)	Absentie motivée	Réponse demandée à
1. Michel CIAS, DÉCLINÉ	X		
2. François BARRAL	X		
3. François LE GOUVEA	X		
4. Jean-Pierre BOUAFI	X		
5. Michel BEAUVIE		X	Issue et Motif 1900
6. Jean-Louis CALMAGNA	X		
7. Claude CIAS, DÉCLINÉ	X		
8. Jean-Pierre CIAS	X		
9. Gérard DELLEMONTE, DÉCLINÉ	X		
10. Jeanne CIAS, DÉCLINÉ	X		
11. Daniel LEC, DÉCLINÉ	X		
12. Nathalie JAMAIN	X		
13. René GUILLOUX	X		
14. Pierre CIAS, DÉCLINÉ	X		
15. André CIAS, DÉCLINÉ	X		
16. Daniel CIAS, DÉCLINÉ	X		
17. André CIAS, DÉCLINÉ	X		
18. Agnès CALLABA		X	
19. Michel MATHIAS		X	
20. Christiane BRUNEAU		X	
21. Hélène MUSSET		X	
22. Valérie TISONNERE	X		
23. Sophie CIAS, DÉCLINÉ	X		
24. Jean-Marc YMAZ	X		
25. Anne WABER	X		

Demandes d'absence pour motif(s) :

Albert RENAUD

Motif : maladie à l'encéphale

Christine PERRIN

Motif : maladie

Gérardine de CIAT Gérard Lec

Motif : maladie de CIAT Gérard Lec

Dominique BOURGEOIS

Motif : maladie

L'ensemble n'est évidemment pas exhaustif de 80,81,82.

Il a été décidé de faire une séance plénière intégrale le 21 janvier 2004 pour la tenue du conseil du 10 janvier 2004 à 18h, en contrepartie du 14 janvier 2004, en réunion préparatoire à l'ouverture des travaux pour les projets de délibérations, avec leurs motifs.

À lire les Rôles, le 21 janvier 2004.

Le Président,  
René GUILLOUX

La Secrétaire  
Béatrice SARTET

La Secrétaire de séances  
Brigitte SAYSET

La présente déclaration peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'ordre des Experts Comptables et des Experts Agronomes et Géomètres de l'Ordre administratif de Normandie (2 Place de Verdun, BP 1102, 28000 Dieppe Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (soit également au plus tardement que date individuelle). Le tribunal administratif de Rouen peut être saisi sur le fond de l'appelation "litiges réservés" sur le site www.normandie.juridictions.fr.



2026-01-22\_DELIB5.PDF

 TÉLÉCHARGER | (PDF, 27,7 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.